



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay

17 février 2025 – Maison des Bretchs, le Chambon-sur-
Lignon

Compte-rendu

Le lundi 17 février 2025 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie à la Maison des Bretchs au Chambon-sur-Lignon.

Membres de la CLE présents

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	ROUSSET Nathalie	Département de Haute-Loire
	DIGONNET Philippe	Maire de Chenereilles (43)
	ROCHE Françoise	Maire de Mars (07)
	LIOGIER Huguette	Communauté de communes des Sucs
	MONTAGNON Jean-Philippe	Communauté de Communes Marche du Velay Rochebaron
	BONNET Bernard	Saint-Etienne-Métropole

COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	GIRAUDON Lucien	FDAPPMA 43
	COCHET Philippe	Fédération Nature Haute-Loire
	BATTIE Henri	Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de la Haute Loire
	DAUDET Bernard	Chambre d'Agriculture de Haute-Loire
	LECUNA Sylvain	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire Ardèche (EDF)
	BRESSON Michel	UFC que Choisir

COLLÈGE DE L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	CHARBONNIER Jean-Claude	MISEN 43
	VILLATTE Sandrine	DDT 42
	JEHAES Dorothée	Région Auvergne Rhône-Alpes
	SIMEON Olivier	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	POINAS Jean-Michel	OFB

17 voix délibératives sur les 49, que compte la commission, ont été comptabilisées.

Membres de la CLE excusés

SOUVIGNET Bernard	Haut-Pays du Velay Communauté	Collège des collectivités
CHAMBON Jean-Luc	Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal	Collège des collectivités

LAURANSON Gilles	SYMPAE	Collège des collectivités
BUSSIERE Laurence	PNR du Pilat	Collège des collectivités
BONNET Sylvie	Département de la Loire	Collège des collectivités
CHARTOGNE Cécile	ARS Auvergne	Collège de l'Etat

Étaient aussi présents

Pierre-Yves SUBTIL, Saint-Etienne Métropole,

Stéphane NICOLAS, FDAPPMA 43

Marion LANGON, OFB région AURA

Maxime CAYZAC, animateur du SAGE Loire Amont

Julie FAURE-LAURENT, animatrice du PTGE Loire en Rhône-Alpes

Gonzague de MONTMAGNER, animateur du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Eva DELAIGUE, animatrice du CT Lignon du Velay à l'EPAGE Loire-Lignon,

Emilie DARNE, animatrice du SAGE Lignon du Velay à l'EPAGE Loire-Lignon

David COLLOMB, bureau d'étude ISL

Ordre du jour

1. Présentation et validation de la phase 3 de l'étude HMUC

2. Avis sur les enjeux du SDAGE 2028 -2033

Principales discussions et relevés de décisions

Interventions introductives

Avant de commencer la séance, Nathalie ROUSSET, Présidente de la CLE (Conseillère Départementale de Haute-Loire) , interroge Monsieur BONNET (Saint-Etienne Métropole) sur le démarrage des travaux à Lavalette.

Bernard BONNET indique que l'installation a commencé il y a quelques jours, la grue sera montée pendant les 2 semaines de vacances scolaires, la route sera entièrement fermée durant cette période (y compris week-end). Ensuite la circulation sera fermée sur de plus courtes périodes et restera ouverte les week-end. Il ajoute que la circulation restera complètement interdite pour les piétons pendant la durée des travaux et que le gabarit des véhicules sera limité en largeur et hauteur

Les travaux devraient durer 2 ans.

1 Présentation et validation de la phase 3 de l'étude HMUC

Monsieur COLLOMB (ISL) démarre la présentation de l'étude HMUC. Après une introduction sur les objectifs de l'étude et de la phase prospective, il fait un rappel des ordres de grandeurs de prélèvements sur le bassin.

Bernard BONNET souligne que les 1 millions de m³ évaporés sur Lavalette peuvent paraître une part importante rapportée à la contenance du barrage de 41 millions de m³, mais ce bilan est à nuancer si l'on considère les plus de 200 000 millions de m³ qui transitent chaque année à Lavalette.

Monsieur COCHET (Nature Haute-Loire) indique que si à la place de la retenue d'eau on avait de la forêt, la perte par évaporation serait plus faible, grâce à l'infiltration permise par les arbres.

Evolution du climat

Monsieur COLLOMB présente les évolutions du climat à l'horizon 2050 selon les choix de scénarios et de modèles climatiques retenus avec le COTECH.

Philippe DIGONNET, s'interroge sur l'évaporation, celle-ci étant en hausse, cela devrait

générer plus d'humidité dans l'atmosphère et au global une augmentation des précipitations ce qui n'est pas le cas (-10 % à -25 % de précipitations).

Si en effet il y a plus d'eau qui circule dans l'atmosphère (du fait également du réchauffement des océans), c'est sa répartition quand elle retombe qui sera plus inégale (plus localisée et plus violente) et peut défavoriser certains territoires.

Olivier SIMEON (AELB) confirme que la baisse des précipitations n'est pas un résultat étonnant, on retrouve cette conclusion dans toutes les études HMUC.

Bernard DAUDET (Chambre d'Agriculture de Haute-Loire), trouve les réductions de cumuls des pluies affichées dans l'étude assez sévères. Les projections qu'avaient étudiées les chambres d'agriculture à l'échelle du massif central (étude AP3C) donnaient plutôt un maintien des précipitations avec même des augmentations en été sur le département du fait des orages.

Nathalie ROUSSET explique le phénomène des orages estivaux qui avait été présenté lors des assises de l'eau du département. Cela se produit quand il y a une différence de température entre masses d'air chaud et masses d'air froid, notamment lorsque les nuits sont fraîches. Avec le réchauffement des températures y compris lors des nuits estivales, il y aura moins d'orages.

Elle rappelle également qu'on a voulu travailler sur un scénario pessimiste car on sait qu'il faut du temps pour mettre en place des actions qui permettront de s'adapter.

Monsieur COLLOMB rappelle que les résultats de l'étude sont issus des résultats de 2 couples de modèles sélectionnés parmi les 4 retenus dans un projet national (Explore 2) piloté par Météo France et INRAE. Il y a toujours des incertitudes pour chacun des modèles et il y a aura aussi une variabilité interannuelle avec des années qui pourront être plus humides.

Stéphane NICOLAS pense qu'il faut faire confiance aux spécialistes qui travaillent depuis des années sur le climat. Si on regarde ce qui se passe sur le territoire depuis 10 ans on voit bien qu'on est déjà dans cette tendance de baisse de la pluviosité par rapport à la normale, avec une exception en 2024.

Jean-Damien ROMEYER (Département 43), fait remarquer que -25 % de pluviométrie annuelle tel qu'annoncé dans le scénario pessimiste, c'est moins sévère que ce qu'on a rencontré en 2003 ou 2022.

Evolution des usages

Monsieur COLLOMB passe à la présentation des usages et rappelle les hypothèses d'évolution retenues.

Jean-Damien ROMEYER s'interroge sur la baisse des prélèvements AEP de l'ordre de 2 millions de m³ (passe de 13,8 millions à 11,6 millions en 2050). Si on en croit les hypothèses affichées cette baisse ne porte pas sur le volume exporté par Saint-Etienne qui serait plutôt en légère hausse, donc il repose sur le prélèvement du territoire, lequel ne s'élève

qu'à 2,6 millions au total, il ne peut pas baisser d'autant.

M.Bonnet tient à préciser qu'en effet SEM pourrait utiliser plus Lavalette que le Furan à l'avenir pour assurer ses besoins, mais la collectivité prévoit un effort important pour améliorer le rendement des réseaux en visant un objectif de 87 %, ce qui compensera la hausse du prélèvement. Il souligne aussi que dans le volume AEP il y a l'eau utilisée par les industriels, lesquels font des efforts importants poussés par le nouveau calcul des redevances de l'Agence de l'Eau.

Monsieur Collomb indique que l'amélioration du rendement des réseaux permet d'afficher une tendance significative à la baisse du prélèvement AEP, mais le delta semble en effet trop important, il fera vérifier les chiffres.

Sur la vignette 19 du bilan des usages en 2050 on voit que les hausses et les baisses sont de l'ordre de la centaine de milliers de m³ et s'équilibrent.

L'erreur doit venir des totaux mais ne devrait pas impacter les résultats qui vont suivre sur l'hydrologie influencée /désinfluencée, car les bons paramètres sont rentrés dans le modèle et appliqués localement.

Monsieur MONTAGNON souhaiterait que soit précisé le volume gagné grâce à l'amélioration des réseaux.

Nathalie ROUSSET le rejoint et demande à ce qu'en face de chaque hypothèse du tableau récapitulatif des usages (page 44 à 46 du rapport) on puisse afficher en volume l'évolution estimée.

David COLLOMB indique que pour certains calculs, il est possible d'isoler le volume lié à une variable (quand une seule variable est utilisée), mais que pour d'autres calculs plus complexes, c'est une combinaison de plusieurs variables qui est utilisé : dans ce cas, on ne peut pas isoler l'impact de chaque variable.

Par rapport aux besoins de SEM, Philippe COCHET évoque la possibilité de prélever plus localement dans la retenue de Grangent (installation existante au niveau du Pertuiset), ce qui préserverait une partie de l'eau du Lignon.

Bernard BONNET indique que c'est en effet une piste qui a été envisagée par SEM en particulier pour alimenter la vallée de l'Ondaine, mais que l'avis des services de l'état et de l'ARS était plutôt défavorable par rapport à l'équilibre quantitatif, l'eau du barrage servant à alimenter via le canal du Forez le secteur de Feurs (AEP) et l'irrigation de la plaine du Forez. Il y aurait également des problèmes de qualité.

Sylvain LECUNA (EDF) précise que la capacité de Grangent n'est pas si importante (25 millions de m³) et que les prélèvements sont déjà difficiles à satisfaire en été du fait de l'existence d'une cote touristique à maintenir.

Cependant si l'eau n'est pas prélevée en amont à Lavalette, il devrait y avoir plus d'eau rentrant à Grangent

Pour Stéphane NICOLAS cela reste une piste d'action à garder pour les années à venir.

Pour l'agriculture, Philippe COCHET précise que le cheptel bovin baisse de 1 % par an au niveau national, ce qui est une bonne chose pour le climat. Pour les cultures, il indique que l'augmentation des surfaces irriguées a un effet sur l'accélération du changement climatique en favorisant le déstockage du carbone.

Nathalie ROUSSET répond qu'une baisse du cheptel a bien été prise en compte, mais en adaptant à la situation locale soit une baisse de 2 %/an sur le cheptel laitier et une stabilisation sur l'allaitant.

Emilie DARNE rappelle qu'on n'est pas sur un territoire de cultures irriguées, l'augmentation des surfaces irriguées même si elle est affichée à +10 % ne représente que de petites surfaces localisées dédiées au maraîchage ou aux petits fruits rouges.

L'activité agricole affiche en globalité une baisse des prélèvements de -6 % (environ 100 000 m³/an), lié à la baisse du cheptel, malgré une augmentation de la consommation.

Pour l'industrie, il est rappelé que l'évolution à la hausse est liée à un choix de la CLE d'envisager l'installation d'une industrie agro-alimentaire (non prévue actuellement), mais que beaucoup d'efforts sont consentis par ailleurs. La hausse de prélèvement sur le milieu qui paraît importante en % reste faible en volume car on part de très peu.

Par rapport au bilan global des prélèvements, Olivier SIMEON exprime la demande de faire la distinction entre ce qui est propre au bassin et l'export en dehors du bassin.

Marion LANGON (OFB) demande à faire aussi ce bilan sur la période de basses eaux, si cela est indiqué au CCTP. Elle rappelle qu'une attente majeure de l'étude est d'avoir une analyse en période de basses eaux.

Emilie DARNE indique aux membres de la CLE que la période de basses eaux retenue sur le bassin suite à la réunion du COTECH de phase 4 est de mai à novembre.

David COLLOMB indique qu'il n'est pas certain que ce bilan soit demandé au CCTP pour la Phase 3, mais le fournira si cela est le cas ; l'analyse sur la période de basses eaux (et la définition même de période de basses eaux) est prévue en Phase 4.

Evolution de la ressource / évolution de l'impact des prélèvements

Que ce soit dans le support ou dans le rapport, les légendes des séries de cartes ne sont pas lisibles, il est demandé d'extraire le cartouche de la légende et de l'afficher en plus gros sous les cartes dans le rapport.

Marion LANGON apporte un éclairage sur la lecture des cartes du taux d'impact des prélèvements (diapo 23). Sur la carte du scénario modéré, qui présente plus de vert ou bleu on pourrait penser à une amélioration de la situation en 2050, ce qui est troublant. Il faut se rappeler que ce taux d'impact se fait par rapport à une hydrologie différente (hydrologie future). L'impact des prélèvements peut être plus faible, mais il y a quand même moins d'eau dans le cours d'eau.

Emilie DARNE ajoute qu'on voit aussi l'apport des rejets qui ont été maintenus constants et qui peuvent alors réalimenter le cours d'eau de façon plus importante.

Suite de l'étude / Définition des unités de gestion

Le diagnostic et l'analyse prospective ont été effectués avec un découpage assez fin du territoire en sous bassins (24 entités). Pour la définition d'objectifs de gestion (débits d'objectif d'étiage, volumes prélevables), il convient de définir les unités de gestion plus globales .

Une proposition a été faite par ISL, amendée par le COTECH de l'étude (réunion du 10 février), mais avec encore des désaccords.

Il s'agit de 3 unités de gestion (UG) dont le découpage est cohérent avec les masses d'eau et dont le débit pour chacune peut être suivi par une station hydrométrique à l'exutoire : Lignon amont de Lavalette (y compris Brossettes), Lignon aval de Lavalette (y compris complexe de Lavalette) et Dunière. L'unité du Lignon aval comprend un sous-découpage avec le bassin de l'Auze sur lequel sera calculer les volumes prélevables.

Jean-Claude CHARBONNIER (DDT43) tient à rappeler l'importance des études HMUC pour les territoires. La gestion de l'eau se fait à trois niveaux : la gestion par projet soumis à l'instruction de la loi sur l'eau / la gestion de crise en période de sécheresse / la gestion structurelle où les acteurs décident de la gestion de l'eau pour leur territoire. C'est ce dernier niveau que l'étude HMUC peut alimenter et le SAGE Lignon s'était déjà saisi de la question avec une étude en 2014 et la définition d'une règle pour plafonner l'augmentation des prélèvements ! Il serait important dans le cadre de l'étude actuelle, de mettre à jour les volumes prélevables pour tous les sous BV identifiés dans la règle actuelle du SAGE et dans le PAGD.

Avec ces 3 UG, on globalise tous les prélèvements des bassins-versants en 3 points, on ne pourra plus vérifier si l'équilibre quantitatif de tous les sous-bassins est respecté.

Nathalie ROUSSET rappelle qu'elle n'était pas favorable à la règle écrite dans le SAGE actuel. Le SAGE doit rester un outil de concertation. Pour ce qui concerne l'étude HMUC l'intérêt c'est d'apporter des connaissances, d'avoir des chiffres détaillés et cette approche prospective pour aider les gestionnaires à prendre des décisions. Cette étude peut aussi aider les instructeurs en fournissant des données neutres pour confronter à l'analyse

proposée par un pétitionnaire. Ce n'est pas pour autant nécessaire de réglementer. Elle ne peut pas prendre cette décision aujourd'hui en l'absence des élus concernés.

Stéphane NICOLAS s'interroge sur l'intérêt de poursuivre l'étude si on utilise pas le levier réglementaire. On ne fera que constater que le DOE n'est pas respecté 4 années sur 5 ?

Bernard DAUDET souhaite être prudent quand à la définition de règles en se basant sur des chiffres construits avec tant d'hypothèses.

Marion LANGON confirme que l'étude HMUC est une aide à la décision pour résoudre les problèmes de demain, avec dans notre cas particulier une mise à jour des données de l'étude précédente. L'étude donne aussi à voir la situation en 2050. La traduction réglementaire n'est pas obligatoire. Si on ne l'utilise pas pour revoir la règle du SAGE, la règle actuelle continue de s'appliquer. Mais si la CLE décide après l'étude de réviser la règle du SAGE, le découpage en 3UG ne correspond pas. Le SAGE Lignon dans son PAGD ciblait déjà des sous-bassins avec des objectifs de baisse des volumes prélevés (Auze, Basset, Mazeaux), il faudrait à minima pouvoir s'interroger sur la situation de ces sous bassins .

Monsieur COLLOMB indique que l'étude HMUC reste une étude macroscopique et que les unités de gestion ont été calées en tenant compte des stations de suivi des débits disponibles.

Nathalie ROUSSET interroge sur la possibilité de mettre en place de nouveaux points de suivis, est-ce que la DREAL voudra ajouter des stations hydrométriques en fonction du découpage du SAGE ?

Dorothée JEHAES (DREAL AURA) indique que le DOE fixé sur la station hydrométrique de référence, c'est l'outil pour mesurer l'effet des mesures de gestion retenues, il n'est pas nécessaire d'avoir plus de suivis. Par ailleurs elle soutient l'idée de s'intéresser plus finement aux sous bassin déjà en tension et ceux où on identifie un problème à l'avenir en calculant des volumes prélevables. Mais la décision d'aujourd'hui n'est pas de savoir si on va réglementer ou non.

Post réunion : ISL indique que pour fixer des volumes prélevables (sur des sous-unités), il faut forcément au préalable définir des DOE sur ces sous-unités (car VP est fonction de QMN5-DOE).

Nathalie ROUSSET trouve que ce qu'attendent les services de l'état n'est pas clair, on n'avait pas abordé l'étude HMUC sous le même angle. Que se passera-t-il après avoir calculer ces volumes prélevables ?

Dorothée JEHAES répond que l'État ne fera rien sans demande de la CLE, c'est la décision de la CLE d'en faire ou non une règle.

Monsieur COLLOMB indique qu'il y a aussi des incertitudes à la modélisation hydrologique avec des incertitudes qui seront plus marquées à une petite échelle.

Marion LANGON, indique qu'il faut avancer pas à pas en intégrant les incertitudes, il faut en garder une trace et préciser dans quelle direction elles peuvent influencer les résultats, mais il ne faut pas que ça bloque l'action.

Point important l'animatrice précise que si certains calculs dont on pourrait avoir besoin plus tard ne sont pas effectués par l'étude en cours, elle n'aura pas les moyens techniques de le faire car le modèle utilisé ne fait pas partie des livrables de l'étude.

En conclusion, il est retenu de faire un calcul des volumes prélevables spécifiquement sur les sous bassins en tension que sont le Basset et les Mazeaux, sans en faire des unités de gestion et sans DOE à suivre. La sous unité de l'Auze est maintenue. Si cela ne correspond pas aux choix de gestion de la CLE par la suite il sera possible de re globaliser à l'échelle de l'UG.

Le découpage retenu est donc,

- **une unité de gestion pour la Dunière,**
- **une unité de gestion pour le Lignon aval (yc complexe Lavalette) avec une sous unité pour l'Auze**
- **une unité de gestion pour le Lignon amont avec deux sous unités pour le Basset et les Mazeaux.**

Par ailleurs, il est demandé de confronter l'évolution des prélèvements sur les sous-unités en tension, avec les objectifs de baisse fixés dans la disposition 1.1 du PAGD du SAGE.

Enfin, pour améliorer la lisibilité du rapport, la CLE demande à avoir l'affichage des calculs intermédiaires nécessaires à la compréhension des bilans (cf remarques déjà soulignées dans le CR).

→ Suite à la réunion le délai pour formuler des remarques sur le rapport d'étude préalablement transmis (Phase 3) est fixée au 28 février.

2 Avis sur les enjeux du SDAGE 2028 -2033

Par manque de temps le sujet ne sera pas traité.

Emilie DARNE indique que le Comité de Bassin consulte les assemblés dont les CLE jusqu'au 25 mars. Aucun autre rendez-vous de la CLE n'est prévu d'ici là. Plusieurs possibilités sont envisageables ; consultation par mail des membres de la CLE sur une proposition d'avis, présentation rapide en visio de la CLE ou du bureau.

Post-réunion, l'option retenue par la Présidente de la CLE est de ne pas émettre d'avis, car il sera de toute façon abordé par les structures compétentes interrogées par ailleurs, celle-ci étant également membres de la CLE.

La séance est levée à 12h45.